

GILET HAUTE VISIBILITE ECO 1 « DOUBLE CEINTURE »

Référence	EAN	Produit
855018	3660338105302	L - Jaune
855019	3660338105319	XL - Jaune
855020	3660338105326	XXL - Jaune
855023	3660338105340	L - Orange
855024	3660338105357	XL - Orange
855025	3660338105364	XXL - Orange

Description

Gilet de signalisation haute visibilité classe 2 fluorescent, avec 2 bandes rétro réfléchissantes sur ceinture de largeur 50 mm, fermeture auto agrippante avec réglages multiples.

Matériaux : Tricot maille aérée 100% polyester (120 g/m²)

Précautions d'emploi & stockage

Instructions d'emploi :

Vêtement de signalisation classe 2 permettant d'être parfaitement vu de jour comme de nuit en extérieur et par tous les temps dans la lumière des phares.

Limites d'utilisation :

Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions d'emploi ci-dessus. Avant d'enfiler ce vêtement, vérifier qu'il ne soit ni sale ni usé, cela entraînerait une baisse de son efficacité. S'assurer que la bande rétro-réfléchissante grise soit positionnée sur l'extérieur du vêtement. Il ne doit porter aucun additif pouvant réduire sa surface visible. Ce vêtement ne contient pas de substance connue comme étant cancérigènes, ni toxiques, ni susceptible de provoquer des allergies aux personnes sensibles. Si le matériau de protection est endommagé mettre le vêtement au rebut.

Instructions de stockage :

Stockage dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité.

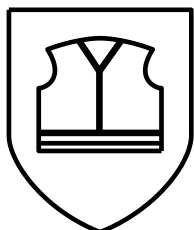


25 CYCLES MAXI

Normes et certifications

Conforme aux exigences de la directive européenne 89/686, notamment en terme d'ergonomie, d'innocuité, de confort, d'aération et de souplesse, et à la norme européenne EN ISO20471, vêtements de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel.

EN ISO20471, Vêtements de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel - Méthodes d'essai et exigences



2 : Classe du vêtement (1 à 3)

2 : Niveau de performance de la matière rétro-réfléchissante (1 à 2)